

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent
Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 10/PM/2025

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature informe l'opinion publique qu'il circule dans les réseaux sociaux, sous de fausses identités, des messages tendant à inciter les magistrats nouvellement nommés, promotion 2025, à s'en prendre au Conseil supérieur de la magistrature ainsi qu'aux institutions de la République avec motif de revendications salariales, en projetant un sit-in au Ministère de finances pour le jeudi 10 juillet 2025.

Le Secrétaire permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature tient à rappeler aux incitateurs, que le magistrat digne de ce nom ne revendique ses droits que par voie hiérarchique et non par des procédés qui frisent une indignité notoire.

Il rappelle aux magistrats, que celle ou celui qui sera trouvé dans de situations décriées ci-haut, fera l'objet des poursuites disciplinaires individuelles aux conséquences néfastes pour sa carrière et ce, sans préjudice des poursuites pénales pour les infractions qui seront documentées.

Le Secrétaire permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature met donc en garde les internautes-fossoyeurs et les magistrats qui vont s'adonner à cette activité non autorisée. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici que les tireurs de ficelles sont déjà bien connus.

Pour le reste, et invitant les nouveaux magistrats au calme, ces derniers ne doivent pas perdre leur confiance au Conseil supérieur de la magistrature et aux Institutions de la République.

Fait à Kinshasa, le 09 JUL 2025



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de Cassation